

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 08 JANVIER 2018



Nos champions présents aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 à Pyeongchang du 9 au 25 février 2018.

la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit

Le 8 janvier à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARÇON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à MONTILLET Gérard)

Mmes BRUN Séverine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), Faggianelli Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à FERRARI Valérie), conseillères municipales

M. PELLICIER Guy (pouvoir à GONTHIER Pierre), conseiller municipal

Absents :

Mmes BERTRAND Chantal, EMPRIN Sylvie, GIROD GEDDA Isabelle, MICHELAS Corine, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire débute la séance en présentant ses vœux de santé et de réussite à ses élus et leurs proches.

Administration générale

1. CONVENTIONS AVEC L'ANCV POUR LES CINÉMAS DE PLAGNE CENTRE ET PLAGNE BELLECOTE

Monsieur Anthony FAVRE rappelle au conseil municipal que les cinémas de Plagne Centre et Plagne Bellecôte, tout comme celui de Montchavin, sont désormais gérés en régie par la commune de la Plagne Tarentaise.

Il indique que les chèques-vacances sont un moyen de règlement accepté et qu'il convient donc de signer une convention avec l'ANCV afin de régulariser le dossier administratif d'adhésion.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'ANCV afin de régulariser les dossiers administratifs d'adhésion des cinémas de Plagne Centre et Plagne Bellecôte. (Votants: 37, pour : 37)

Finances

2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE D'AIME LA PLAGNE POUR LE FINANCEMENT DES LOCAUX DU SDIS DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire explique que le futur centre de secours

de la Plagne est financé à 50% par les communes de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne. Il y a donc lieu de convenir, au moyen d'une convention de participation financière, que la commune d'Aime La Plagne participera financièrement aux coûts de cet équipement indispensable pour le fonctionnement de la station de Plagne Aime 2000, à hauteur de 20 % (soit 20% des 50% payés par les deux communes). La participation financière de la commune d'Aime la Plagne d'un montant total de 347 115 euros sera versée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 115 705 € en 2018
- 115 705 € en 2019
- 115 707 € en 2020

Monsieur le maire rappelle que la surface acquise de 894 m2 comprend notamment des bureaux, des locaux techniques, une salle de réunion également dédiée au PC de crise, et des garages destinés aux engins et équipements de secours ; des salles de repos et chambres dédiées aux gardes de nuit sont également aménagées dans ce centre de secours. Cette convention financière concerne uniquement le centre de secours. Une autre pour le cabinet médical sera conclue dans un deuxième temps.

Monsieur le maire rappelle que ce dossier constitue une nouveauté puisque la part financée par les collectivités (50%) appartiendra toujours à ces dernières si l'exploitation du centre de secours devait être remise en cause par le SDIS.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention susmentionnée. (Votants : 37, pour : 37)

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire explique que la prévision budgétaire de certaines lignes était insuffisante, il convient donc de réajuster le budget général :

- cautions de logements communaux et contrats d'occupation du domaine public sur les communes historiques de Macot et de Bellentre
- Echéances d'emprunt commune de Bellentre

Il indique que les montants sont compensés par la diminution d'opérations d'investissements non réalisées sur le compte 21318 pour Macot La Plagne et sur le compte 21538 pour Bellentre.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget général. (Votants : 37, pour : 37)

4. AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUÉE AU CLUB DES SPORTS DE LA PLAGNE POUR 2018 DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Afin de permettre au Club des Sports de La Plagne de fonctionner jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, madame Patricia Bérard explique qu'il est proposé de verser à l'association un acompte de 22 500 euros, correspondant au seuil maximum pouvant être versé à une association en l'absence de convention.

Le conseil municipal approuve l'acompte de 22 500 euros à verser au club des sports de La Plagne afin qu'il puisse fonctionner jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018. (Votants: 37, pour : 37)

5. AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ALLOUÉE AU CLUB DES SPORTS DE MONTCHAVIN POUR 2018 DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Afin de permettre au Club des Sports de Montchavin La Plagne de fonctionner jusqu'à l'adoption du BP 2018, monsieur Anthony Favre explique qu'il est proposé de verser à l'association un acompte de 6 833 euros, correspondant à 2/12ème du montant versé en 2017 montant correspondant au seuil maximum pouvant être versé à une association en l'absence de convention.

Le conseil municipal approuve l'acompte de 6 833 euros à verser au club des sports de Montchavin La Plagne afin qu'il puisse fonctionner jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018. (Votants: 37, pour : 37)

6. AUTORISATION DE VERSER UNE AVANCE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) POUR L'OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE (OTGP) POUR 2018 DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur Pierre GONTHIER, président de l'office du tourisme de La Grande Plagne, ne prenant part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Guy PELLICIER n'est donc pas pris en compte.

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant des Offices de Tourisme de

la Grande Plagne et de Montchavin, monsieur René Allamand explique qu'il est nécessaire de verser une avance, dans l'attente du vote du BP 2018. Comme chaque année, il propose ainsi de verser un acompte par mois, sur la base de 1/12ème du montant versé en 2017, soit

Pour La Plagne : 1 713 000 euros versés en 2017 (au SIGP).

Pour Montchavin : 457 000 euros versés en 2017 (au SIGP).

Trois acomptes sont donc à prévoir, qui correspondent à un trimestre de fonctionnement

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2018, à engager, liquider et mandater le versement de la subvention au SIGP (à reverser à l'OTGP) dans la limite de 1/12ème par mois du montant accordé en 2017, soit :

- Pour la Plagne : 142 750 € le 08 janvier 2018, 142 750 € le 1er février 2018 et 142 750 € le 1er mars 2018,

- Pour Montchavin : 38 083 € le 08 janvier 2018, 38 083 € le 1er février 2018 et 38 083 € le 1er mars 2018.

(Votants : 35, pour : 35)

7. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES SUR LE DOMAINE PUBLIC — SAISON HIVERNALE 2017/18 - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT-LA-PLAGNE

Conformément à l'arrêté municipal n°2467 du 24 novembre 2006 de la commune historique de Macot La Plagne portant réglementation de l'occupation temporaire du Domaine Public, monsieur Patrice MEREL propose de délibérer afin de fixer le tarif de location de ces emprises liées à l'activité saisonnière hivernale de certains commerces et restaurants.

Chaque année, un courrier est adressé aux exploitants concernés les informant de ces modalités. Une visite sur place est organisée afin de délimiter l'emprise sur le Domaine Public.

Les autorisations sont accordées par le maire sous forme d'arrêté précisant la durée, la surface, la redevance. Elles sont données de manière personnelle, précaire et toujours révocable.

Monsieur Patrice MEREL propose de fixer le montant de la location 2017/2018 à 64,96 €/m² (63,58 € le m² en 2016/2017). Le tarif est calculé à partir de l'indice INSEE du 1er trimestre 2017 par rapport au 1er trimestre 2016. Monsieur René Allamand demande si la collectivité ne pourrait pas ajouter dans le courrier ou l'arrêté d'occupation l'obligation pour les socio-professionnels de ranger tous les soirs leurs matériels afin que la place soit libérée sur les fronts de neige pour les dameuses. Monsieur le maire prend acte de la demande et confirme qu'une clause en ce sens sera ajoutée.

Le conseil municipal approuve le montant de la location 2017/2018 des emprises sur le domaine public de la commune déléguée de Macot-la-Plagne à 64,96 €/m². (Votants : 37, pour 37)

8. TARIFS DE REFACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle qu'une délibération avait été adoptée par le conseil municipal de la commune historique de Macot du 03 novembre 2014, et qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs votés en 2014, ainsi que la liste du matériel communal, ces paramètres ayant depuis évolué du fait de la constitution de la commune nouvelle.

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle les modalités de location :

- La location concerne le matériel du parc propriété de la commune de La Plagne Tarentaise.
- La location d'engins ne pourra se faire indépendamment d'un chauffeur. Au coût horaire du matériel devra donc être ajouté le coût du (ou des) agent(s) habilité(s) à la conduite des engins, majoré du forfait horaire en cas de prestation les week-ends, jours fériés ou en heures de nuit.
- Le prix de la location du matériel est un montant global comprenant le carburant, les coûts d'entretien, l'assurance et les taxes diverses, ainsi que tous les frais et coûts afférents à ces équipements.
- Le prix de la main d'œuvre horaire est à ajouter au prix de la location des engins.

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que ces prestations ne peuvent en aucun cas être considérées comme des prestations industrielles et commerciales, en ce sens qu'elles ne peuvent être effectuées que dans le cadre d'un intérêt public (toutes activités ou manifestations ayant pour but de promouvoir la commune), ou dans le cadre de refacturation avec des organismes municipaux ou para municipaux.

Il ne saurait y avoir de concurrence avec les prestataires privés.

Monsieur Gérard MONTILLET présente les tarifs de refacturation des services municipaux en précisant qu'ils n'ont pas été modifiés et que cette délibération permet surtout de les étendre à l'ensemble de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal valide les tarifs de refacturation des services municipaux. (Votants : 37 ; pour : 37)

Ressources humaines

9. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CDG 73

Monsieur Pierre GONTHIER explique que la commune de La Plagne Tarentaise doit adhérer à un service de médecine préventive afin de se conformer à la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Monsieur Pierre GONTHIER expose que suite au passage en commune nouvelle, une nouvelle convention entre la collectivité de La Plagne Tarentaise et le Centre de Gestion de la Savoie dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive avait été établie en 2016.

Le financement de ce service est assuré par une cotisation dont le taux est modifié et passe à 0.36% de la masse salariale à compter du 1er janvier 2018 (0.33% de la masse salariale précédemment).

La cotisation à ce service n'avait pas évolué depuis 2010 et cette augmentation est justifiée par le Centre de Gestion par un nouveau service de psychologues du travail et l'informatisation du service de médecine préventive qui permettra notamment la dématérialisation des dossiers des agents.

Monsieur Pierre GONTHIER fait lecture de la convention.

Le conseil municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. (Votants : 37, pour : 37)

10. TRANSFORMATION DE 2 POSTES DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Pierre GONTHIER expose que le tableau des emplois de la commune nécessite une mise en jour. En effet, deux postes ne sont pas renseignés sur le bon grade.

Il explique qu'il convient dans un 1er temps de transformer les postes par le projet de délibération proposé, puis de présenter le tableau des emplois à jour dans un second temps, lors du conseil municipal du mois de février 2018.

Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi la transformation des postes comme suit à la date du 15 janvier 2018 :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps complet.

Le conseil municipal approuve la transformation des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

11. MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que la collectivité a délibéré sur le RIFSEEP mais que les élus avaient souhaité mettre en place l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle mais pas le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent, qui était une part facultative du RIFSEEP. Depuis, deux délibérations en 2017 ont modifié la délibération d'origine en incluant de nouveaux cadres d'emplois pouvant bénéficier du RIFSEEP (adjoints du patrimoine, adjoints techniques et agents de maîtrise). Même si le versement à titre individuel du CIA reste facultatif, les collectivités sont aujourd'hui dans l'obligation de délibérer pour le mettre en œuvre.

Ainsi, il convient d'abroger les délibérations précédentes concernant le RIFSEEP, afin de délibérer pour la mise en œuvre des 2 parts du RIFSEEP : l'IFSE et le CIA.

Les montants des primes par catégories et par groupes ainsi que les conditions concernant la mise en œuvre de l'IFSE restent inchangés.

Considérant qu'il convient d'instaurer le RIFSEEP selon la réglementation en vigueur, le conseil municipal approuve la mise en œuvre des 2 parts du RIFSEEP : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE) et le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). (Votants : 37, pour : 37)

12. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Madame Suzanne GROETZINGER explique que durant l'année scolaire 2016-2017, deux ATSEM intervenaient au sein de l'école de Bonconseil.

Depuis la rentrée 2017, une ATSEM s'est vue confier les missions nécessaires au fonctionnement de cette école. Ainsi, les temps d'intervention de l'agent ont été revus, notamment en ce qui concerne l'entretien des locaux et l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires. De ce fait, il a été proposé une augmentation du temps de travail de cet agent. La commission RH a émis un avis favorable à cette augmentation du temps de travail.

Madame Marie-Suzanne GROETZINGER propose donc la modification d'un poste comme suit :

- la suppression, à compter du 1er février 2018 d'un emploi permanent à temps non complet de l'emploi d'ATSEM principal 1ère classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet d'Atsem principal 1ère classe, pour une durée de 31.14 heures hebdomadaires d'Atsem principal 1ère classe.

Le conseil municipal approuve la modification du poste comme indiqué ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

13. CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL À TEMPS COMPLET

Suite au passage en commune nouvelle, monsieur Pierre GONTHIER explique que l'organigramme de la collectivité a été modifié pour sa partie direction générale, afin d'assurer le fonctionnement des directions et des services en tenant compte des évolutions tant sur le plan stratégique que fonctionnel. Ainsi un nouveau mode de fonctionnement s'opère au sein de la collectivité et notamment des services techniques.

La collectivité veille au mieux à la maîtrise de la masse salariale au travers d'une gestion des emplois et des compétences adaptée à ses besoins.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial pour les raisons ci-dessus évoquées, il est proposé la création de 1 emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet à compter du 15 janvier 2018. Les missions principales de ce poste seront les suivantes :

- Gestion des services de l'eau et de l'assainissement de La Plagne Tarentaise (2500 abonnés - budget 3 millions d'euros)
- Organisation et supervision au quotidien des tâches à effectuer par les agents du service
- Organisation de l'entretien en général des ouvrages des services d'eau et d'assainissement

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'étonne de ce grade élevé pour un service de 4 agents. Monsieur le maire indique que la création de ce poste est proposée car l'agent actuellement responsable de ce service est ingénieur. Monsieur le maire explique que cet agent est sous contrat et ne possède pas le statut de fonctionnaire. Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet. (Votants : 37, pour : 36, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

14. TRANSFORMATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

Considérant que les missions confiées au service de police municipale évoluent, notamment avec la dépenalisation des amendes de stationnement payant, madame Fabienne Astier explique qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi correspondant à la secrétaire du service de police municipale.

Ainsi, madame Fabienne ASTIER propose de porter la du-

rée du temps de travail de l'emploi non permanent d'ad-joint administratif créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine à 35 heures par semaine (temps plein) à compter du 1er février 2018.

Il est rappelé que ce poste est un poste non permanent du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2018

Monsieur le maire rappelle aux élus que cette transformation avait été anticipée avec la mise en place de la dépenalisation.

Monsieur Richard BROCHE demande si ce poste va être pérennisé à terme.

Monsieur le maire répond qu'aucune décision n'a été prise en ce sens pour le moment.

Monsieur le maire insiste sur le fait que la dépenalisation n'entraînera pas une augmentation de la verbalisation.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

15. TRANSFORMATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE EN CDD À TEMPS NON COMPLET – DURÉE DU CONTRAT.

Madame Martine HOËN expose que la mutualisation est recherchée afin d'optimiser au mieux les services mis à disposition des enfants de la commune dans le cadre des divers accueils péri et extra scolaires. Ainsi, l'organisation des services péri et extrascolaires nécessite également une nouvelle répartition des missions confiées aux agents de La Plagne Tarentaise.

Madame Martine HOËN propose ainsi, que les missions de l'agent non titulaire de droit public recruté pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à savoir encadrement des enfants sur le temps de la cantine de la commune déléguée de La Côte d'Aime soient également étendues à l'encadrement des enfants au centre de loisirs communal et à l'entretien des locaux de celui-ci.

Elle propose donc que la date de fin du contrat du poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, soit portée au 17 août 2018 (au lieu du 9 juillet 2018 initialement).

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

16. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE DANS LE CADRE D'UN RECRUTEMENT

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que le responsable du service urbanisme de la collectivité a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il convient de le remplacer.

Un appel à candidatures a été lancé sur plusieurs cadres d'emploi. La candidate retenue est technicienne principale de 1ère classe, or le poste vacant au tableau des emplois est un grade de technicien ; il convient donc de transformer le poste, afin que le recrutement puisse être formalisé. Monsieur le maire propose la transformation du poste comme suit au 1er février 2018 :

- Transformation d'un poste de technicien à temps complet en un poste de technicien principal 1ère classe à temps complet.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

17. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION POUR UNE ÉTUDIANTE STAGIAIRE ÉCOLE AU LYCÉE PERRIMOND

Monsieur Pierre GONTHIER expose qu'une étudiante du lycée Jeanne Perrimond de Marseille (13), en 1ère année de BTS Assistant Manager intégrera le service communication, pour une durée de 3 semaines, du 15 janvier au 2 février 2018. En conséquence, Une convention de stage doit être signée. Monsieur Pierre GONTHIER précise que la commission RH a proposé, comme pour les stagiaires école en préparation d'un diplôme d'études supérieures accueillis au sein de la collectivité et ne bénéficiant pas d'une gratification obligatoire, le versement d'une gratification pour ce stage d'un montant de 150 euros nets. Cette gratification sera versée à la fin du stage.

Le conseil municipal approuve la convention telle qu'elle lui est présentée et approuve le versement d'une gratification d'un montant de 150 euros nets. (Votants: 37, pour : 37)

Urbanisme

18. ACQUISITION D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ DANS L'IMMEUBLE FRONT DE NEIGE À PLAGNE VILLAGES

Dans le cadre du dossier de Front de Neige à Plagne Villages, monsieur Patrice MEREL rappelle qu'il a été conclu un engagement de la commune d'acquiescer un lot de copropriété dans cet immeuble. Aujourd'hui, suite à la réalisation et à l'achèvement de ce complexe immobilier, il convient de régulariser cet engagement par acte notarié.

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'un lot à usage de casier à skis d'une surface de 0.36 m², représentant 1/10 000ème des charges communes générales, au prix d'un euro (1 €). (Votants : 37, pour : 37)

19. PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DITE « FRONT DE NEIGE » - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Monsieur Patrice MEREL rappelle la réhabilitation du front de neige de Plagne Centre qui a pu être réalisée grâce à des accords avec les différentes copropriétés. Il convient aujourd'hui de régulariser ce dossier par un plan général d'alignement établi sur la voie communale dite « Front de Neige » située au niveau de la RD n° 221 desservant l'Everest et le Nanda Devi II jusqu'à l'intersection de la communale n° 46. Il est souhaitable de recourir à la procédure du plan général d'alignement afin d'incorporer les emprises dans le domaine public.

Par rapport à ce dossier, une enquête publique doit être lancée et le dossier sera consultable en mairie et à la salle omnisports de Plagne Centre du 05 février au 09 mars 2018.

Le conseil municipal approuve le dossier d'enquête publique concernant le plan général d'alignement de voie communale dite «Front de Neige» et décide de procéder à l'acquisition de l'ensemble des emprises parcellaires concernées par ce plan général d'alignement. (Votants: 37, pour : 37)

20. ECHANGE DE TERRAIN À PLAGNE 1800 (VOIRIE)

Monsieur Patrice MEREL rappelle à l'assemblée l'emprise de la voie communale de Plagne 1800 (partie haute) sur une parcelle privée. Après avoir été sollicité par le propriétaire impacté, ce dernier a fait connaître son intention de procéder à un échange de terrain.

Monsieur Patrice MEREL propose ainsi l'échange suivant : L'acquisition de la parcelle 150 section N n° 2286 d'une surface de 137 m² au prix de 125 euros/m² soit un montant total de 17 125 euros en contrepartie de la cession de la parcelle 150 section N n° 2283 d'une surface de 337 m² à monsieur Autissier au prix ainsi décomposé :

- 92 m² à 2 euros le m² soit 184 euros
- 245 m² au prix de 125 euros le m² soit 30 625 euros

Soit une soulte au profit de la collectivité d'un montant de 17 125 euros.

Le conseil municipal approuve l'échange de terrain à Plagne 1800 comme énoncé ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

21. ECHANGE DE TERRAIN À PLAN GAGNANT - MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle les travaux réalisés sur la voirie de la traversée de Plan Gagnant.

Certaines parties de cette voie communale se situent sur des terrains privés.

Afin de régulariser une de ces emprises et avec l'accord du propriétaire, monsieur Patrice MEREL propose l'échange suivant :

L'acquisition des parcelles 150 section m n° 3074 et 3076 d'une surface respective de 10 et 13 m² en contrepartie de la cession à l'indivision BRIANÇON MARJOLLET des parcelles communales 150 section M n° 3077 et 3078 d'une surface respective de 23 et 20 m². La valeur de l'échange étant fixé à 1200 euros

Le conseil municipal approuve l'échange de terrain à Plan Gagnant comme proposé ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

22. DEMANDE DE DISTRACTION D'UNE PARCELLE DU RÉGIME FORESTIER — PLANTE MELAY — MACOT LA PLAGNE

Dans le cadre du projet de réalisation du parking de Plagne 1800, monsieur Patrice MEREL explique qu'il convient de distraire du régime forestier la parcelle 150 Section N n° 988 située à Plante Melay, nécessaire pour réaliser la dernière partie du parking.

Monsieur Patrice MEREL explique que la commune devra compenser le défrichement réalisé.

Le conseil municipal accepte le projet d'une distraction de la parcelle citée ci-dessus située à Plante Melay. (Votants : 37, pour : 37)

23. ACQUISITION D'UNE PARCELLE À MONTMÉRY - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Dans le cadre de la réalisation d'un parking dans le hameau de Montméry, monsieur Freddy BUTHOD GARÇON explique qu'il s'est avéré que la voie communale empiétait sur une parcelle privée. Le propriétaire de ce tènement et la commune ont souhaité régulariser cette situation, il incombe donc à la collectivité de se prononcer sur l'acquisition de ce bien.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle 093 section ZW n° 591 d'une surface de 4 m² au prix de 1 euro à Monsieur Vaudey Philippe. (Votants : 37, pour : 37)

Questions diverses

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE EAU ET ASSAINISSEMENT - POLITIQUE TARIFAIRE ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le premier ministre a annoncé que le dispositif de transfert de l'eau et de l'assainissement prévu dans le cadre de la Loi NOTRE serait assoupli. Les maires auront ainsi droit à deux mandats municipaux pour mettre en place ce transfert (au lieu d'un), soit une date butoir prévue en 2026.

Les élus du conseil d'exploitation eau et assainissement estiment qu'il est impératif de commencer à travailler sur une politique tarifaire commune et insistent sur la nécessité de préparer ce transfert dès aujourd'hui.

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que les tarifs eau et assainissement sont totalement différents dans les 4 communes historiques et que de gros travaux sont à prévoir sur l'assainissement notamment à La Côte d'Aime. Il souhaite donc, en qualité de président du conseil d'exploitation, qu'un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens soit créé afin de mener une réflexion commune.

Monsieur le maire rappelle également que l'eau et l'assainissement font partie d'un budget annexe et qu'on ne peut plus l'équilibrer par transfert du budget général. Par conséquent, les travaux seront financés uniquement par le budget eau et assainissement. Monsieur Gérard Montillet demande que les élus intéressés par ce comité de pilotage se fassent connaître auprès de la directrice générale des services.

MUSÉE DU PATRIMOINE

Monsieur le maire informe les élus qu'un musée du patrimoine va être réalisé dans le bâtiment prévu sur la Place Perrière.

Monsieur le maire explique que les thèmes arrêtés sont les mines et le bobsleigh.

Il demande si des élus sont intéressés pour participer à la création et à la conception de ce musée.

Les élus souhaitant s'investir dans ce projet peuvent se faire connaître auprès de la directrice générale des services.

STATION CLASSEE

Monsieur le maire rappelle aux élus que la commune de La Plagne Tarentaise est enfin classée station de tourisme. Ce classement va notamment permettre à la commune de récupérer à 100% la taxe additionnelle sur les droits de mutation en intégralité tous les ans. Elle était, en effet, perçue par le département. Monsieur le maire fait remarquer que c'est un montant très conséquent en plus sur le budget de La Plagne Tarentaise.

CINÉMA DE PLAGNE BELLECOTE

Monsieur Anthony FAVRE informe les élus que la salle de cinéma de Plagne Bellecote, propriété de la société d'aménagement de La Plagne, fait l'objet d'un bail précaire prenant fin courant avril.

Les options qui s'offrent à la commune sont les suivantes :

- Reconduction du bail
- Non reconduction du bail et donc fermeture de cette salle.
- Achat de la salle avec obligation de la mettre aux normes ce qui va entraîner des travaux et un budget importants.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite également soulever la

problématique du projectionniste. Ce dernier est un prestataire privé qui travaille 7 jours/7, ce qui permet la gestion, en parallèle, des deux salles. Si cette organisation devait être modifiée, deux agents communaux seraient nécessaires pour pouvoir assurer les séances dans les deux salles. Il ajoute également que la commune d'Aime La Plagne participe financièrement au cinéma de Plagne Centre mais pas à celui de Plagne Bellecôte.

Monsieur Anthony FAVRE pense qu'il serait plus raisonnable financièrement de conserver uniquement le cinéma de Plagne Centre. Mais cette décision doit revenir aux élus de la commune historique de Macot La Plagne.

Monsieur Gérard MONTILLET entend bien la réflexion de monsieur Anthony FAVRE, mais il souhaiterait connaître la position de la SAP sur la reconduction ou non de ce bail.

Monsieur le maire rappelle que Plagne Centre possède maintenant une très belle salle et qu'il est impératif de l'utiliser dans son plein potentiel.

Pour Plagne Bellecôte, monsieur le maire souhaite une réflexion sur l'ensemble des projets de cette station en prenant notamment en compte le projet de réhabilitation de la multipropriété qui se termine en 2025. Il rappelle qu'une réflexion est en cours avec les socio-professionnels de Plagne Bellecôte.

SAMEDI NOIR

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire un point sur les perturbations du samedi 30 décembre 2017.

Monsieur le maire explique que le gros point noir de ces jours d'arrivées et de départs est dû au feu de régulation de Centron, mis en place par les services de l'Etat.

Monsieur le maire fait remarquer qu'il n'y a aucune régulation ou demande restrictive pour la route d'accès aux 3 vallées, il ne comprend donc pas la raison de ce feu de régulation si aucune mesure de sécurité n'est indispensable. Par ailleurs, la retenue des arrivées au péage de Sainte-Hélène et la mise en place du feu de régulation à Aigueblanche aggrave cette paralysie routière. Au final, aucun client n'arrive en station, puisqu'ils sont tous bloqués dans les bouchons entre Albertville et Aigueblanche.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN se demande si une action commune de tous les maires de Haute Tarentaise pourrait faire prendre conscience de cette incohérence.

Monsieur le maire est d'accord avec monsieur Joël Ougier Simonin mais ajoute qu'il faudrait que les maires des 3 vallées se joignent à cette action.

Monsieur Bernard HANRARD tient à souligner les problèmes de flux le samedi et qu'une réflexion est à envisager avec les socio-professionnels afin d'étaler les arrivées sur le week-end.

Information dernière minute :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un travail incitant à louer du dimanche au dimanche vient d'être réalisé, en collaboration avec le maire de Bourg Saint Maurice, et transmis aux tours opérateurs et agences de voyages lors du salon «Grand ski».

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 17 JANVIER 2018 À 20H00

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire Délégué de la commune déléguée de Valezan,
MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoint,
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard Usannaz, Sébastien MORIN, conseillers municipaux
Excusés : Mme Véronique GENSAC, adjointe,
Christian CLEYRAT, conseiller municipal

URBANISME

Néant

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle le principe de dénomination et numérotation des rues :

- Faciliter l'accès des services (secours, livraisons, aide à domicile...)
- Favoriser la mise en place de la fibre optique
- Géolocaliser les adresses
- Mettre en place les moyens d'un meilleur raccordement au réseau postal.

Ce projet de dénomination et de numérotation des voies publiques et des points d'entrée d'immeubles doit être effectué par la mairie de toute commune (Code Général des Collectivités Territoriales). C'est l'occasion de résoudre les problèmes des différents utilisateurs de l'adresse sur le sujet (exemple : comment différencier 2 adresses avec des homonymes pour le SDIS, la Police, la gendarmerie, les services municipaux, infirmiers..., fournir la géolocalisation exacte de chacune des adresses existantes ou créées).

De plus, avec le regroupement des communes, apparaît la question de l'adresse (même nom de rue..) et également le Plan France Très Haut débit qui va couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2020.

Il précise qu'une réunion publique a eu lieu en automne dernier. Les élus ont travaillé sur le dossier avec le responsable du centre technique municipal de La Plagne Tarentaise qui avait déjà traité le même dossier sur la commune de Bellentre.

Pour conclure, il donne la parole à monsieur Guy PELLICIER qui expose le tracé du village en énumérant les noms des rues et le principe pour la numérotation. Une délibération listant le nom des rues sera prise lors du prochain conseil municipal.

Les rues du haut du village seront : rue St François, rue de la montagne, rue des carrières, chemin du Sézalet, chemin du four à pain, allée du Blampoiet, allée des ruches, allée de l'auberge, impasse du Conte Albert, impasse Notre Dame de Lourdes, RD86, Parking du centre.

Les rues du bas du village seront : rue de la combe, rue de la dhuit, rue du pied de ville, chemin de la montaz, chemin de Cyprien, chemin des inversets, montée des chenets, allée du plane, allée champ Lambert, allée St clair, route du Praz.

DÉNEIGEMENT DE LA COMMUNE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER remercie le GAEC pour leur intervention lors des fortes chutes de neige ainsi que les agents qui, malgré leur effectif réduit suite à des absences pour maladie, ont fait un travail exceptionnel. Il ajoute qu'au printemps beaucoup de travail sera à faire au niveau de la voirie (murs, barrières, enrobé...).
Monsieur Bernard HANRARD intervient en disant que son ami, propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune de Valezan lui a signalé que les routes du village étaient mieux déneigées que les grandes villes avoisinantes.

PREPARATION BUDGET COMMUNAL

Monsieur Pierre GONTHIER annonce un bilan de l'année 2017 de la La Plagne Tarentaise satisfaisant ; les travaux engagés ont bien été réalisés. Il précise qu'un travail reste à faire avant de finaliser le budget pour 2018

COMMISSION

TOURISME

Monsieur Bernard HANRARD indique qu'un curage des ruisseaux sera à prévoir au printemps et qu'une corvée avec l'aide des services techniques (engins) sera nécessaire.

Pierre GONTHIER intervient en disant que la COVA a la compétence pour l'entretien des cours d'eau et que nous devons nous mettre en relation avec elle à ce sujet.

CULTUREL

Monsieur Bernard HANRARD indique que le dossier de rachat de la maison Girard à Montméry pour créer un pôle touristique se poursuit.

CONSEIL COMMUNAL MARDI 28 NOVEMBRE 2017 À 19H00

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoint, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Myriam MONTMAYEUR, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, MM. Stéfan KOU-MANOV, Pierre OUGIER, conseillers municipaux
Excusées : Mme Séverine BRUN, adjointe, Mme Evelyne FAGGIANELLI, conseillère municipale
Absents : Richard BROCHE, Joël OUGIER SIMONIN et Raphaël OUGIER, Laurent ASTIER

GUSTAVE ROUSSY

Mme Capucine BLANCHOZ, M. Mariono CAPUONO et Mme Perrine sont venues faire la présentation du centre Gustave ROUSSY, et de la recherche pour des traitements contre le cancer, innovants qui s'attachent à trouver des traitements permettant de traiter toute forme de cancer en permettant au système immunitaire de combattre la maladie ;

Le projet présenté serait sous forme d'un partenariat avec La Plagne, qui valoriserait la pratique sportive qui est l'un des facteurs d'amélioration des conditions physiques des patients et diminue les risques de récidives ; Le projet consiste à promouvoir les bienfaits de la montagne et des activités de plein air pour les malades du cancer, La Plagne pouvant être la station porteuse et partenaire de Gustave Roussy.

Site internet de La Plagne : clip de soutien

Mise à disposition de salles, stade de slalom,

Le conseil communal trouve que ce projet est intéressant et qu'il présente pour La Plagne un intérêt en termes d'image pour la station. Par contre, ce projet ne peut pas être porté par La commune, mais bien par La Plagne. Il nécessite donc une étude par l'office du tourisme, habilitée à promouvoir ce type de projet.

Le conseil communal est favorable à l'étude de ce projet par l'office du tourisme.

PRÉSENTATION DU PROJET DE BELLECOTE

Présentation du projet et du devenir de cette multipropriété qui doit en 2024 s'arrêter, ce qui signifie l'arrêt de la commercialisation de 2000 lits (406 logements).

M ROUDIL a été missionné pour travailler sur le devenir de ce bâtiment, et sur sa reconversion, aux fins de relancer la commercialisation de ces lits.

Un groupe de travail a été mis en place, et le CR de ce jour permet de faire un rendu de l'état d'avancement de ces travaux.

Certains grands groupes ont été contactés et font part de leur intérêt.

Points positifs: situation remarquable avec tous les services et prestations sur place, ainsi que le domaine skiable ;

Point négatif : l'aspect architectural qui n'est pas esthétique ;

Un 1er travail de délimitation des propriétés, relevés fonciers ainsi qu'un état du fonctionnement technique ont été réalisés ; puis un travail de recherche des opérateurs potentiellement intéressés a été réalisé, avec un travail prospectif afin d'analyser les demandes des opérateurs intéressés pour les confronter au potentiel de ces bâtiments, dans un réalisme économique commercialisable.

Le prévisionnel financier (étude globale) esquisses +

technique : 40 000 euros TTC.

Le conseil communal valide la poursuite de cette étude et l'engagement de 40 000 € TTC à prendre en compte au BP 2018

BAR/BOWLING/BAUX BELLE PLAGNE ET PLACE PERRIÈRE

Pour cette réalisation, il est proposé au conseil communal un amortissement de l'investissement sur 18 ans, avec un loyer fixe mensuel et un % du chiffre d'affaires ; Pour l'appel d'offres il sera tenu compte des offres mieux-disantes (économiquement les plus avantageuses).

Concernant le loyer existant à Belle Plagne (bowling) il sera tenu compte des m2 en plus. (Voir le CA de Belle Plagne).

Le conseil communal valide la poursuite de la réflexion en ce sens (part fixe + % du CA) pour les appels d'offres lancés, sachant qu'il faudra également tenir compte des conditions économiques du marché.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire annonce l'ordre du jour du conseil du 04 décembre et désigne les rapporteurs.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Mme Christiane CHARRIÈRE fait un retour de la dernière commission scolaire, à laquelle était présent le président de la Cova.

Elle indique que la commission a demandé le vote concernant l'arrêt des TAP et la réorganisation du temps scolaire. Sur les 4 communes déléguées, 3 se sont prononcées pour et 1 s'est abstenue qui souhaite attendre le retour d'un questionnaire envoyé par les parents. La commission s'est donc prononcée sur l'arrêt des TAP pour la rentrée prochaine, la refonte des horaires scolaires fera l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité, elle devra en effet tenir compte des transports scolaires.

TÉLÉPORTÉ

Monsieur le maire fait un retour sur l'étude en cours sur ce projet de téléporté, et fait part de ses craintes quant à l'aboutissement financier de ce projet. En effet, à l'investissement de 25M€ doivent être ajoutés les frais de fonctionnement annuels, estimés à 1.2M€. Sans financements extérieurs, ce projet paraît difficilement viable. M René Allamand informe le conseil communal que la SAP fera une présentation le 15 décembre, concernant les projets d'investissement en matière d'équipements RM. Pour le moment, les engagements sont tenus, les renouvellements d'équipements se poursuivent. Les informations sont disponibles sur le site de La Plagne.

PARTICIPATION CITOYENNE

Les flyers sont distribués par les élus avant les réunions publiques organisées la semaine prochaine

QUESTIONS DIVERSES

Mme Marion LIZEROUX demande si la commune peut offrir un pot au FCHT suite à sa labélisation. Le conseil communal valide cette demande

M Gérard MONTILLET souhaite que les demandes provenant de l'office de tourisme soient envoyées en mairie afin d'être validées par les chefs de service.

M Patrice MEREL souhaite que les demandes d'animations soient transmises en Mairie en premier lieu, il fait en effet part d'une demande de Tipis au Dou du praz qui a eu l'accord de principe de l'OT et de la SAP sans que la commune soit consultée au préalable. Un point sera fait

dans les différentes structures et services pour redéfinir les circuits des demandes.

Mme Fabienne Astier rappelle l'illumination du sapin le 8 décembre à 18h 30, avec vin chaud offert par la municipalité.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Présents : M. Daniel RENAUD, maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,

MM. René LUISET, Freddy BUTHOD GARÇON, Martine HOËN adjoints,

MM. Jean LUC BLANCHET, Pascal COLLOMB, Alain OLLINET, Daniel SERVAJEAN, conseillers municipaux

Excusés : MM. Charles BOUZON, adjoint, Marcel SILVESTRE, Lionel TARDY, conseiller municipaux.

BUDGET ALLOUÉ ET TRAVAUX À VENIR

Le budget travaux prévu pour l'année 2018 est de 450 000 € (hors subventions à obtenir).

Les plus importants travaux ont été chiffrés et il est prévu de :

- rénover l'appartement de l'ancienne école de Pierrolaz pour mettre en location deux appartements (budget prévisionnel : 150 000 €)
 - construire un parking pour faciliter le stationnement des véhicules des administrés de la Bergerie (budget prévisionnel : 50 000 €)
 - remettre en état l'étanchéité de l'église Saint Laurent et terminer l'enrobé sur la partie basse ; puis, dans un deuxième temps, rénover le porche à l'entrée (budget prévisionnel : 50 000 €)
 - réaliser un collecteur d'assainissement pour le hameau de Moulins. Ce projet est en cours car sa mise en place demande réflexion eu égard à la géographie du lieu (éloignement du réseau existant, fortes pentes et falaises, acquisition de terrains).
- La solution la plus adéquate semble la mise en place d'une pompe qui permettrait de rediriger les eaux collectées vers le réseau existant du hameau de Pré Girod (budget prévisionnel : 300 000 €).

- créer un pôle touristique au hameau de Montméry. Monsieur le maire de La Plagne Tarentaise, Jean-Luc BOCH, montre un réel intérêt pour le projet et apportera tout son soutien aux équipes pour sa réalisation. La rénovation des trois structures touristiques (la chapelle Saint Etienne, la maison Girard et la fruitière) s'établirait sur deux ou trois ans, et le projet a été adopté par les élus pour redynamiser la commune historique de La Côte d'Aime, en accord avec le Syndicat d'Initiative qui prendrait en charge l'animation des lieux. Monsieur René LUISET, 1er adjoint, en charge du dossier recherche activement les subventions qui pourraient être accordées pour aider à l'aboutissement de ce projet.

LES AUTRES TRAVAUX À RÉALISER

Il a été demandé par des administrés de sécuriser la partie de route départementale située au Villard, allant de la rue de l'École jusqu'à l'épingle à cheveux au dessus. Ils suggèrent la construction d'un trottoir tout au long de cette ligne droite.

La Direction Départementale de l'Équipement ayant été démarchée une première fois avait répondu par la réalisation de grands travaux, modifiant le tracé de la route, obligeant la commune à :

- financer l'étude pour la faisabilité du projet
- acquérir des terrains en amont et en aval
- remettre en état les murs de soutènements
- construire un trottoir et refaire les enrobés
- enfouir les réseaux électriques
- mettre en forme les actes notariés et les conventions avec la Direction Départementale de l'Équipement qui est maître d'œuvre pour les travaux des routes départementales

Monsieur le maire délégué a relancé la Direction Départementale de l'Équipement pour avoir un chiffrage précis pour construire cet aménagement de voirie.

À la Grande Bergerie, le chemin de l'Épine nécessite une remise en état pour les habitants et les promeneurs. Suite à la demande d'un administré, une étude et un chiffrage a été demandé à la Direction des Services Techniques de La Plagne Tarentaise qui se chargera des travaux à réaliser.

Une réunion travaux a eu lieu, en compagnie de Madame Béatrice TONINI, architecte à Aime, pour établir le projet de faisabilité de reconstruction de l'abri extérieur du Refuge de La Balme ainsi que pour la rénovation du Chalet des Plans d'En Haut (maison des bergers).

Afin de sécuriser l'embranchement du Chemin de La Sciaz et de la Route Départementale 86, les administrés ont demandé la mise en place d'un miroir.

Les habitants du hameau du Villard ont demandé la réfection de la toiture du bassin dans le but de préserver le patrimoine de la commune historique.

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017

Présents : M. Daniel RENAUD, maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. René LUISET, Freddy BUTHOD GARÇON, Charles BOUZON, adjoints,
MM. Jean LUC BLANCHET, Pascal COLLOMB, Alain OLLINET, Daniel SERVAJEAN, conseillers municipaux
Excusés : Mme Martine HOËN, adjointe, MM. Marcel SILVESTRE, Lionel TARDY, conseiller municipaux.

PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2018

La prévision de la totalité des travaux souhaités par la commune de La Côte d'Aime pour 2018 s'élève à 530 000 euros. La prospective 2018 de La Plagne Tarentaise fait ressortir une capacité à investir de 400 000 euros pour le budget travaux. La directrice générale des services rappelle que ce montant ne tient pas compte des subventions qui peuvent être accordées ni celles qui n'ont pas encore été versées, pour 2017. Elle conseille donc de faire des choix dans les travaux pour réduire sensiblement la prévision budgétaire de 530 000 euros des élus sans toutefois se limiter aux 400 000 euros calculé, auxquels il faudra en effet ajouter les subventions à venir (estimée à 60 000 euros pour 2018). Les élus devront donc abitrer leur choix pour le 15 janvier, date de la prochaine commission finances.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le maire délégué insiste sur la mise en place en 2018 d'un budget unique pour la gestion de la masse salariale de La Plagne Tarentaise. En effet, jusqu'alors, il est imputé au budget de chaque commune déléguée un pourcentage (plus ou moins élevé) du coût total des agents.

Aujourd'hui, ce système devient caduc, difficilement gérable et génère une grande perte de temps pour le personnel en charge de cette répartition. Il serait donc préférable, en début d'année, de définir un budget commun aux quatre communes pour le personnel de La Plagne Tarentaise et d'effectuer une ventilation par pôle, à l'aide d'un organigramme, et non plus par commune.

La directrice générale des services informe les élus que le service des ressources humaines travaille déjà sur cette mise en cohérence de l'ensemble des services et agents et que cette mission devrait être finalisée, en février 2018. Un cabinet extérieur spécialisé a été missionné pour réaliser ce travail.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les élus de La Côte d'Aime ont totalement maîtrisé ce budget pour l'année 2017.

Concernant 2018, un chantier d'envergure va être mis en œuvre pour remettre en état le réseau d'eau potable de la commune. Une première étude sera réalisée en 2018, l'autre en 2019. Cette rénovation est nécessaire puisque des fuites d'eau importantes ont été constatées sur la commune. Une nouvelle obligation incombe désormais aux communes de vérifier les fuites d'eau qui représentent à l'échelle de La France une perte de ressource estimée à 70%.

Un seul réservoir principal sera installé au dessus de la Bergerie et desservira toute la commune déléguée. Le réseau de distribution devra être totalement rénové. Une première estimation financière fixe le coût des travaux à

un million d'euros. Un emprunt sera nécessaire, malgré les subventions qui seront à déduire, et se répercutera, sur le budget de La Plagne Tarentaise.

Il sera tenu compte également des recettes (facturation de l'eau) qui viendront compenser une partie des dépenses. Monsieur le maire rappelle que les élus ont fait le choix d'harmoniser la fiscalité sur un délai de 12 ans. De la même manière, un travail progressif devra être réalisé afin de définir une politique tarifaire pour l'eau et l'assainissement qui s'harmonisera sur une durée à déterminer.

LE REFUGE DE LA BALME

Le gouvernement n'a pas encore fixé de manière définitive la législation fiscale pour les refuges de montagne, ce qui retarde la reprise de la gérance du refuge à la suite du départ du gardien actuel.

Il avait été évoqué lors des précédents conseils communaux la question du matériel d'équipement du chalet. Les élus délégués ont décidé de racheter le matériel appartenant au gardien, ce qui représente un budget d'environ 6 000 euros.

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 25 JANVIER 2018

Présents : M. Daniel RENAUD, maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime, MM. René LUISET, Freddy BUTHOD GARÇON, Charles BOUZON, adjoints, Mme Martine HOËN, adjointe, MM. Jean LUC BLANCHET, Pascal COLLOMB, Alain OLLINET, Daniel SERVAJEAN, conseillers municipaux
Excusés : MM. Marcel SILVESTRE, Lionel TARDY, conseiller municipaux.

BILAN DES INTEMPÉRIES DU 08 JANVIER 2018

Monsieur le maire délégué ainsi que les élus soulignent et remercient les équipes des services techniques de La Plagne Tarentaise qui sont intervenus en premier sur les lieux. Agents et responsables ont œuvré toute la nuit sans relâche pour endiguer les multiples débordements et sont parvenus à limiter les dégâts au sein de la commune de La Côte d'Aime.

Le ruisseau de Pierrolaz a été le principal responsable des inondations. Les ruisseaux ont débordé à différents endroits : à la Bergerie, au stade de football, aux Moulins, à Montméry, à Pierrolaz et à la Sciaz. Les routes et certaines habitations ont été inondées et endommagées au passage de ces débordements.

Les équipes de La Plagne Tarentaise continuent d'intervenir sur des écoulements d'eau inhabituels et pour la sécurisation des routes en effectuant des réparations temporaires. Toutefois, il a été nécessaire de faire appel à l'entreprise Eiffage pour la réfection de la route de Pierrolaz qui représentait un risque pour les habitants.

L'urgence a été traitée par les équipes et il faudra attendre désormais le printemps, après la fonte totale des neiges, pour évaluer précisément tous les dégâts (certains étant encore sous-jacents).

De plus, certains administrés ont soulevé le problème d'un réseau d'eaux pluviales inadapté aux débordements exceptionnels.

Monsieur Alain OLLINET conseiller municipal, souligne également qu'il est urgent d'améliorer l'entretien et la sécurisation du ruisseau de Pierrolaz. Les élus ajoutent qu'il est essentiel de trouver une solution pour l'entretien des abords de tous les ruisseaux de la commune. En effet, les propriétaires de terrains bordant les cours d'eau sont tenus d'assurer le nettoyage (élagage des arbres, suppression des branches pouvant créer un barrage...).

Or, à ce jour, beaucoup de propriétaires de ces parcelles ne satisfont pas à cette obligation et parfois même, ignorent être propriétaire de ces parcelles. Une solution d'amélioration devra être trouvée. Afin de réparer les dégâts occasionnés par ces intempéries, le budget de la commune devra prévoir des lignes de crédits. De ce fait, les projets initialement prévus pour 2018 devront être revus à la baisse.

La municipalité a reçu plusieurs courriers de la part d'administrés touchés par les intempéries. Des photos ont été prises et le tout a été transmis au service juridique de La Plagne Tarentaise. Les dossiers sont à l'étude auprès de nos cabinets d'avocat et de conseiller en assurance afin de déterminer comment répondre à ces demandes, la réponse pouvant être une demande à monsieur le préfet de déclarer l'Etat de catastrophes naturelles pour la commune de La Plagne Tarentaise.

ASSAINISSEMENT DE MOULINS

Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 300 000 euros. Suite à l'accord de la Direction Départementale de l'Équipement et des propriétaires de terrains par lesquels passera le réseau, les travaux débiteront en mai 2018.

Une première tranche sera réalisée cette année allant de Moulins jusqu'à Pré Girod. La deuxième tranche sera construite en 2019 et consistera à l'implantation d'une station de refoulement et le raccordement de toutes les habitations au nouveau réseau d'eaux usées.

CONSEIL D'ÉCOLE DU VILLARD DU 25 JANVIER 2018

Les problèmes de circulation rendant la sécurité des élèves dangereuse aux abords de l'école ont été évoqués. Monsieur Daniel SERVAJEAN, conseiller municipal, se propose de travailler avec la police municipale et les services techniques de La Plagne Tarentaise pour l'élaboration d'un système de circulation plus sécuritaire pour les enfants. Un sens unique serait mis en place, permettant un trafic plus fluide et évitant ainsi aux parents d'effectuer des manœuvres et des croisements dangereux. De plus, des habitants stationnent sur le parking de l'école empêchant les parents de se garer pour déposer ou récupérer leurs enfants. Un « arrêt minute » serait mis en place pour chacune des places de parking en période scolaire avec des contrôles réguliers de la police municipale.

Enfin, la limitation de vitesse Rue de l'École et Route du Crêt devrait être réduite, les automobilistes roulant à une vitesse excessive sur ces tronçons.

Pour cette année 2017/2018, 46 élèves étaient inscrits à l'école du Villard. Le budget alloué par élève était de 200€. Une réflexion est menée pour l'harmonisation du budget sur les quatre communes historiques de La Plagne Tarentaise pour les rentrées scolaires prochaines.

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'effectif scolaire serait de 44 élèves, 21 de la petite section au CP et 23 du CE1 au CM2. L'éducation nationale procèdera par conséquent à la fermeture d'une classe, la répartition des élèves ne permettant pas de garder les trois classes actuelles.

Il a été voté lors du conseil d'école, l'arrêt des TAP le vendredi après midi et la mise en place des semaines de 4 jours à partir de septembre 2018. Cette dernière décision prise par le conseil d'école, après un sondage effectué auprès des parents d'élèves, va être soumise à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour validation. Ainsi, un remaniement aura lieu au sein de l'équipe éducative.

TRAVAUX FORESTIERS

Suite aux fortes pluies de la journée du 22 janvier et à la neige abondante, de nombreux arbres en forêt communale de La Côte d'Aime ont été cassés, déracinés et écimés bloquant de nombreux accès.

A la fonte des neiges, l'Office National des Forêts aura pour mission de réouvrir les routes et pistes forestières permettant les accès aux chalets, aux alpages et permettre ainsi la mise en sécurité en coupant les arbres pouvant causer des risques pour les usagers de la forêt (les sentiers seront quant à eux traités de la même façon mais dans un second temps).

Les arbres et chablis travaillés par les ouvriers forestiers (façonnés et billonnés en grande longueur) seront entreposés en bord de routes et pistes, pour ensuite être proposés à la vente aux habitants de la commune.

Les chablis étant des arbres dangereux à exploiter, il est formellement interdit pour votre sécurité, mais aussi par respect du Code Forestier de procéder de votre propre initiative à la coupe de ceux-ci.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :
 Vendredi 23 mars 2018 8h30-11h30
 Jeudi 19 avril 2018 8h30-11h30
 En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

ÉCOLE DE BONCONSEIL

Les enfants et l'équipe enseignante de l'école maternelle publique de Bonconseil vous souhaitent



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

RESTAURANT SCOLAIRE

Quand les grands se proposent pour servir leurs camarades au restaurant scolaire ! Merci les enfants.



PLAN DE DÉNEIGEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE



50

agents

21

engins de déneigement dont 7 qui servent également au salage des voiries rues et ruelles.

11

Chargeuses sur le secteur de La Plagne, le déneigement est assuré par des entreprises locales

75

km de voiries sur la commune de La Plagne Tarentaise

Prêts à intervenir **24h/24h, 7j/7** sur 4 secteurs : La Plagne, Macot La Plagne, Montchavin La Plagne, et Bellentre/Valezan/La Côte d'Aime.

2

Modes de fonctionnement

Secteur La Plagne Altitude
Secteur Macot

2 équipes par secteur.

Elles sont d'astreintes programmées une semaine sur deux sur une période de 20 semaines (semaine avant l'ouverture de la station + saison d'hiver)

Secteur Montchavin la Plagne
Secteur Bellentre/Valezan/La Côte d'Aime

Plusieurs équipes sont en astreinte non programmées suivant la météo et les chutes de neige.

1

réponse adaptée en fonction de l'intensité de l'épisode neigeux et du moment de la chute

MOINS DE 10 CM

Dès 5h du matin pour les équipes d'astreinte. Renfort à 7h pour La Plagne et Macot La Plagne

Objectif : circulation normale pour 7h

ENTRE 10 ET 20 CM

Dès 4h du matin pour les équipes d'astreinte, renfort à 7h par les autres équipes ou avant si vraiment critique

Objectif : Circulation normale pour 6h sur les axes prioritaires et 8 h sur les axes secondaires.

PLUS DE 20 CM + Jours critiques (vacances/week-end)

Dès 4h du matin, toutes les équipes mobilisées.

Objectif : Circulation normale pour 6h sur les axes prioritaires et 8 h sur les axes secondaires.

Lors d'épisodes neigeux comme nous venons de le vivre, la commune possède plus de **75 km** de voiries qui sont à dégager et entretenir (salage matinal y compris le week-end).

La priorité est donnée à la circulation des véhicules de secours, aux circuits navettes, à l'accès aux écoles et aux personnes médicalisées. Les autres axes sont traités ultérieurement.

Le principe de déneigement est le suivant :

- ouverture des axes, puis élargissement et évacuation des tas en fonction des accalmies.
- Les tas de neige sont évacués soit par des camions d'entreprises extérieures (marché à bons de commande), soit par les équipes des services techniques.

Dans tous les cas de figures, lorsque les cumuls sont importants et que les épisodes neigeux s'enchaînent, la neige est évacuée dès que possible (maximum 3 jours).



EN TANT QUE PARTICULIER/PROFESSIONNEL

- Je déneige devant chez moi ou devant mon établissement en prenant soin de ne pas jeter la neige sur la route si celle-ci a été déneigée.
- J'équipe mon véhicule de pneus neige ou de chaînes.



Qu'entend-on par équipements spéciaux ?

En hiver, la plupart des routes d'accès aux stations nécessitent l'équipement des pneus d'hiver, de chaînes ou de chaussettes. Suivant les conditions météorologiques et de circulation, les chaînes peuvent être obligatoires.

PENSEZ À VOUS ÉQUIPER !

Information sur les conditions de circulation

Avant de prendre la route, pensez à vous informer sur les conditions de circulation :



R'La Plagne
101.5



Application
Yuge



Facebook
des
Offices du tourisme
et des mairies



savoie-route.fr

LA PLAGNE

CARNAVAL DES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Les enfants de l'école de La Plagne ont fêté carnaval juste avant les vacances scolaires.

De la maternelle aux CM2, accompagnés par les petits du multi-accueil les «p'tits bonnets», les enfants ont défilé sur le front de neige et dans les galeries au grand plaisir des vacanciers.



Rando Challenges

Plus grand domaine balisé français de ski de rando avec une offre de 7 itinéraires, la Plagne souhaite valoriser son potentiel dans cette discipline au travers de 4 courses, fédérées sous la bannière « Rando Challenge ».

Ces rendez-vous avec 3 types de formats de courses différents, sont répartis sur l'ensemble du territoire, entre mi janvier et fin mars 2018.

Les 2 prochaines courses sont :

Samedi 24/03 : Les diables bleus

Course avec 2 parcours proposés (450m D+ ou 1000m D+) à Montchavin-la Plagne

Départ et arrivée : aux Coches, à 9h

Inscription : 15€ /pers. ou 20€ / binôme avec collation en amont du départ et un repas chaud à l'arrivée compris.

Mercredi 28/03 : Rando by night

Finale du Rando Challenge = récompense de l'athlète le plus régulier et complet sur l'ensemble des courses.

Montée sèche nocturne de 500m D+ à Plagne Centre

Départ : front de neige de Plagne Centre, à 18h30
Arrivée : en haut du télésiège des Verdons Sud avec un buffet sur place.

Distance : 2,5 km

Inscription : 5 €/personne

Sorties Raquettes

22 février, 1er et 8 mars 2018 - 19h00

commune déléguée de La Côte d'Aime

Le club «Les éclaireurs du Bresson» de la Côte d'Aime vous propose des sorties raquettes à la recherche du Yéti les jeudis 22 février, 1er et 8 mars 2018. RDV au chalet de ski de fond à 19h00. Vin chaud à l'arrivée.

Born to be show

22 février 2018

Stade Jean-Luc Crétier -

Plagne Centre

Spectacle du club des Sports. Dès 17H30

17h30 : CORNER « VIBREZ AVEC NOS CHAMPIONS » animation participative dans le cadre de la participation des athlètes plagnards aux Jeux Olympiques de Pyeongchang.

18h : ANIMATION LUMINEUSE DÉAMBULATOIRE

18h45 : DÉBUT DU SHOW « ski, son et lumières »

19h25 : TIRAGE AU SORT de la grande tombola avec une

Peugeot 108 à gagner, tickets en vente sur place 5€.

19h30 : GRAND FEU D'ARTIFICES

ACCÈS GRATUIT PAR LES NAVETTES INTERSTATIONS

Bouteilles en verre interdites dans les navettes et sur le front de neige. Pétards interdits dans la station.

Contes et chants

25 février 18h00

Salle des fêtes commune déléguée de La Côte

d'Aime - Les Patoisants de La Côte d'Aime

Une soirée contes et chants du coin Patois/ Français
Pour petits et grands

Venez passer un moment de détente dans le rire et la bonne humeur - Entrée libre

Inscriptions scolaires

RENTÉE 2018 - 2019

Inscription des enfants nés en 2015

Se présenter à la mairie de votre commune déléguée avec : Livret de famille, quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse, carnet de vaccination

Date limite d'inscription au 15 avril 2018

Bénévoles

bibliothèque de La Plagne

La bibliothèque de la Plagne recherche des bénévoles.

Vous souhaitez participer activement à la vie de La Plagne ? Devenez bénévole ! information auprès de Philippa et Jérémy.

Contact : 04 79 09 73 76 ou 04 79 22 45 38

Exposition

Exposition à la bibliothèque de Macot La Plagne :

Ces années là.... 50-60

Du 25 mai au 29 juin 2018

Revivez ces deux décennies à travers une exposition mêlant objets du quotidien, intérieur reconstitué et un large choix de documents sur le sujet.

La bibliothèque a besoin de vous !

Dans le cadre de son exposition «Ces années là... 50-60», La bibliothèque de Macot vous invite à nous prêter des objets du quotidien, photos, affiches... de cette période. Ils viendront compléter notre collection du 25 Mai au 29 Juin.

Merci pour votre aide

Location appartement communal

Immeuble La Verdache Macot chef-lieu

Libre le 1/04/18 - Appt 65 m² 3 pièces - Duplex + une cave - Loyer 595 euros HC

Information : logement@laplagnetarentaise.fr ou 04.79.09.45.60

Des projets de rénovation en Tarentaise ?

Coach'Rénov

Mener à bien la rénovation de son logement n'est pas un parcours facile.

L'APTV, en partenariat avec l'ADSER, lance le **service gratuit Coach Rénov'** pour accompagner tous les particuliers propriétaires d'une maison individuelle ou d'un appartement (en résidence principale ou secondaire) dans leur projet de rénovation énergétique, **et ce, sans condition de ressources.**

Selon les profils, les aides financières mobilisables seront différentes.

Pour bénéficier du service Coach'Rénov, deux points d'entrée :
APTV : 04.79.24.00.10
ASDER : 04.79.85.88.50